



Panne informatique, retour au domicile

Par **yves62880**, le **03/10/2008** à **18:40**

Notre société est prestataire de services. Quant il y a une panne informatique, notre responsable nous fait repartir chez nous et met nos heures non travaillées sur notre compteur souple. En a-t-il le droit ? Je comprend qu'il puisse nous le demander quand il y a une baisse d'activité mais pour une panne, nous n'avons pas les outils pour travailler. Merci de votre aide.